

## **Exposition « Le Renouveau de la BD jeunesse » Conditions générales du dispositif**

### **Conditions générales**

L'Institut français a acquis un renouvellement, pour une durée de 18 mois, des droits de diffusion non commerciale à l'étranger de l'exposition « Le Renouveau de la BD jeunesse », conçue et présentée dans le cadre de l'année de la BD 2020 par le Syndicat national de l'édition.

Ces droits ont été acquis pour une présentation dans les établissements du réseau culturel français à l'étranger dépendant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (services culturels des ambassades, centres culturels et Instituts français, Alliances françaises) et dans des lieux tiers pour des événements organisés directement par le réseau culturel français à l'étranger.

Par diffusion non commerciale, on entend la mise à disposition de l'exposition à tout établissement du réseau culturel français à l'étranger dépendant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui en fait la demande, en vue d'organiser des représentations publiques, collectives ou individuelles. La diffusion non commerciale permet de percevoir un droit d'entrée et d'assurer une recette mais pas de profit, la recette éventuelle étant destinée à la seule couverture des dépenses induites par l'organisation de ces représentations (lieu, personnel, matériel).

Les établissements du réseau culturel pourront accéder directement au serveur FTP de l'Institut français où les panneaux et planches de l'exposition, ainsi que les contenus de médiation et promotionnels, seront disponibles pour téléchargement. Le lien vers le serveur ainsi que les identifiants de connexion leur seront envoyés dès validation de la demande envoyée par le poste sur la plateforme IFProg via le formulaire ci-dessous. Les postes devront s'engager à détruire ces fichiers une fois la période de présentation terminée. Un retour sur les monstrations organisées (liste des contenus présentés, nombre de séances, nombre de participants) sera envoyé à l'Institut français à l'issue de la période de présentation, dans un délai de 15 jours maximum.

Les postes pourront bénéficier des éléments suivants à télécharger : panneaux et planches à modifier le cas échéant et à imprimer ; livrets technique et pédagogique ; logos, et tout autre matériel promotionnel disponible.

Les logos des partenaires, commissaires, ainsi que le logo de l'Institut français seront à faire figurer dans les supports de communication établis par les postes du réseau culturel français à l'étranger dans le cadre de l'événement.

Il est à noter que l'Institut français ne met pas de matériel de visionnage à disposition des postes du réseau qui devront s'équiper localement en matériel (écrans, tablettes, ordinateurs, casques audio, etc.).

## Conditions particulières

La présente exposition est disponible à la diffusion dans le réseau culturel pendant 18 mois, de janvier 2023 à fin juin 2024, pour une durée d'exploitation par les postes d'un an maximum, renouvelable une fois sur demande auprès de l'Institut français.

Si une période de présentation plus longue est prévue par le poste, celui-ci devra s'acquitter de droits de diffusion supplémentaires auprès du Syndicat national des éditeurs ainsi que des éditeurs représentés au sein de cette exposition.

Les postes devront s'engager à respecter les conditions susmentionnées. Cet engagement prendra la forme d'une lettre signée, dont la réception sera nécessaire pour la validation de la demande.